

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

==--==--==--==

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE  
FORESTIERE

==--==--==

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité – Travail – Progrès

==--==--==

Brazzaville, le 10 janvier 2006

N° 044 /MEFE/DGEF-C.OIBT

**Le Directeur Général**

A

**Objet** : Rapport d'achèvement  
du projet PD 2/93 (F)

Monsieur le Directeur  
Exécutif OIBT  
Yokohama 0012-220

**JAPON**

Monsieur le Directeur Exécutif,

Le projet PD 2/93 (F) intitulé « Aménagement pilote intégré de la forêt de Ngoua 2 nord » s'est achevé avec la publication du plan d'aménagement pilote intégré.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, pour approbation et toutes fins utiles, le rapport d'achèvement dudit projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Exécutif, l'expression de ma considération distinguée.

**Jacques KANWE**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**



**D.G.E.F.**  
DIRECTION GENERALE DE  
L'ECONOMIE FORESTIERE

**PROJET O I B T PD 2/93 (F)  
« AMENAGEMENT PILOTE INTEGRE  
DE LA FORET DE NGOUA 2 NORD »**

**RAPPORT D'ACHEVEMENT**

*Brazzaville- décembre 2005*

## TABLE DES MATIERES

	Page
A. Fiche signalétique du projet.....	3
Partie I : Résumé.....	3
1.1. Généralités concernant le projet.....	3
1.1.1. Problèmes centraux à résoudre.....	3
1.1.2. Objectif spécifique et produits.....	4
1.1.3. Stratégie du projet.....	5
1.1.4. Durée prévue et coûts envisagés.....	6
1.1.5. Description brève du secteur.....	6
1.2. Réalisation du projet.....	7
1.2.1. Produits obtenus.....	7
1.2.2. Objectif spécifique atteint.....	7
1.2.3. Contribution à la réalisation de l'objectif de développement.....	7
1.2.4. Description brève de la situation à l'achèvement du projet.....	8
1.3. Participation des bénéficiaires visés.....	8
1.4. Enseignements tirés.....	8
1.4.1. Enseignements relatifs au développement.....	8
1.4.2. Enseignements relatifs à l'exécution.....	9
1.5. Recommandations.....	10
Partie II : Texte principal.....	11
2.1. Contenu du projet.....	11
2.2. Contexte du projet.....	14
2.3. Conception et organisation du projet.....	14
2.4. Exécution du projet.....	14
2.5. Résultats du projet.....	14
2.6. Synthèse de l'analyse.....	15
Partie III : Conclusions et recommandations.....	15
3.1. Enseignements en matière de développement.....	15
3.2. Enseignement en matière d'opération.....	15
3.3. Recommandations utiles aux projets futurs.....	15

## **A. Fiche signalétique du projet**

- a) Intitulé : « Aménagement pilote intégré de la forêt de Ngoua 2 Nord Phase I : Préparation du plan d'aménagement »
- b) Numéro d'ordre : PD 2/93(F)
- c) Agence d'exécution : Direction Générale de l'Economie Forestière
- d) Gouvernement hôte : Congo
- e) Date de démarrage : Mars 1996
- f) Durée réelle : 115 mois
- g) Coût réelle du projet (U\$)/ 965.146

## **PARTIE I : Résumé**

### **1.1. Généralités concernant le projet**

#### **1.1.1. Problèmes centraux à résoudre**

L'agriculture représente la principale activité économique de la zone. Elle est essentiellement itinérante avec des périodes de jachères variant de 5 à 10 ans et portent sur des exploitations de 0,25 à 0,5 ha par famille. La production agricole est destinée principalement à l'autoconsommation. L'élevage et la pêche sont pratiqués pour la subsistance.

Les populations de la zone ont une très bonne connaissance des ressources forestières du milieu qu'elles utilisent par ailleurs à diverses fins : construction, alimentation, plantes médicinales, résines diverses, vanneries, art.

La zone du projet constitue une des cinq Unités Forestières d'Exploitation (UFE) qui composent l'UFA – 5. Cette UFA d'une superficie totale de 263.856 ha a fait l'objet d'un inventaire de reconnaissance générale des ressources au taux de 0,45% en 1987 dans le cadre du projet PNUD – FAO PRC 80/005.

Cet inventaire a relevé d'une part que la zone de projet comporte 33.060 ha de forêt utile pour la production de bois d'œuvre et 11.020 ha de forêt improductive et d'autre part que la zone concernée est riche en essences de valeur, dominées par le Limba et l'Okoumé que l'on trouve à des densités commercialisables respectives de 7,5 m<sup>3</sup>/ha et de 3,0 m<sup>3</sup>/ha. Toutefois il existe une autre multitude d'essences exploitables pouvant être mises en valeur dans le cadre d'un programme d'exploitation et d'industrialisation durable, notamment le Niové, le Padouk et l'Ikoro.

Cette zone avait fait l'objet d'une exploitation intense mais sélective de grumes jusqu'en 1974. Depuis cette date aucune exploitation forestière n'a plus eu cours dans la zone même après la confection de son plan d'aménagement en 1988.

Tous les plans d'aménagement élaborés en 1988 présentaient des insuffisances importantes, tant dans leur conception que dans leur application, et rendaient aléatoire tout processus durable de mise en œuvre des ressources forestières.

Dans leur conception ces plans d'aménagement étaient essentiellement axés sur la production de bois d'œuvre, peu d'attention était accordée aux aspects sociaux et environnementaux spécifiques de la zone. Par ailleurs aucun des plans d'aménagement n'avait fait l'objet d'un inventaire préalable d'aménagement à un taux de sondage permettant d'avoir une idée raisonnable du potentiel de régénération et les rotations des coupes proposées ne procédaient pas d'une analyse scientifique rigoureuse. De même des actions sylvicoles n'ont pas été prescrites, bien qu'il ait été relevé que certaines zones présentent une régénération naturelle insuffisante alors que parallèlement des volumes annuels de coupes ont été fixés sur la base du volume total commercialisable en place et d'une rotation estimée à 25 ans.

Tous ces handicaps risqueraient de conduire à une surexploitation effective des forêts. L'application effective de ces plans d'aménagement a aussi buté sur une insuffisance de cadres formés en aménagement forestiers et sur l'absence de moyens d'intervention sur le terrain.

De ce fait il est apparu nécessaire et urgent de développer et de mettre en œuvre un plan d'aménagement pilote intégrant les contraintes biophysiques, économiques, sociales et environnementales de la zone du projet de manière à servir de cadre à un processus de développement durable et qui pourrait servir de modèle à la confection de nouveaux plans d'aménagement à la révision de ceux existants, tout en constituant un terrain d'apprentissage et de perfectionnement des cadres forestiers locaux.

### **1.1.2. Objectif spécifique et produits :**

#### **1.1.2.1. Objectif spécifique :**

L'objectif spécifique du projet était de réaliser les études préliminaires nécessaires et de rédiger un plan d'aménagement de la zone du projet qui intègre les préoccupations des populations locales concernées et assure leur participation active tant au niveau de la planification dans la phase actuelle du projet, qu'au niveau de la mise en œuvre du plan d'aménagement, dans la phase ultérieure.

#### **1.1.2.2. Produits :**

Les produits attendus étaient les suivants :

- **Produit 1 :**
  - Cartes au 1/50.000 de la zone de projet mettant en évidence les différentes séries : zones de production forestière, zones de développement agricole, zones improductives.
  - Cartes au 1/20.000 des séries retenues pour faire l'objet d'activités durant le projet.
  
- **Produit 2 :**
  - Connaissance quantitative et qualitative des peuplements forestiers, y compris le potentiel de régénération et les facteurs relatifs à la conservation forestière.

- **Produit 3 :**
  - Caractérisation des activités agricoles, pastorales et halieutiques de la région et connaissance des contraintes de développement des populations locales dans la zone d'influence du projet et proposition d'un plan d'actions à entreprendre dans le cadre du projet en vue de lever les contraintes identifiées et de promouvoir le développement économique de la zone.
- **Produit 4 :**
  - Rapport sur la situation environnementale de la zone du projet et proposition d'actions favorisant l'impact de la mise en œuvre ultérieure de l'aménagement proposé sur l'environnement.
- **Produit 5 :**
  - Projet de plan d'aménagement intégré de la zone de projet.

### 1.1.3. Stratégie du projet

Les activités du projet concernaient essentiellement la cartographie, les inventaires et les études socio-économiques et de la situation de l'environnement concernant la zone de projet.

Une stratification de la zone de projet sera réalisée permettant de mettre en évidence les différentes séries.

Il sera réalisé la photo-interprétation des photos disponibles, des contrôles sur le terrain et des données de l'inventaire de reconnaissance des ressources.

Dans le cadre de la planification des travaux d'inventaires une attention particulière sera portée sur la nature de l'inventaire qui devra être à buts multiples et permettre de collecter à la fois des données dendrométriques, topographiques et celles permettant la valorisation des ressources forestières secondaires et la conservation des forêts, notamment dans le cadre de la protection des bassins versants, de l'aménagement de la faune et de la protection des sols.

La conduite des opérations d'inventaire d'aménagement sur le terrain et de traitement des données sera effectuée aussi par les cadres formés dans le cadre du projet PNUD-FAO 80/005.

Les études d'arbres, tout comme la détermination des coefficients de commercialisation réalisées dans le cadre du projet PNUD-FAO 80/005 serviront, après vérification du traitement des données d'inventaire.

L'étude socio-économique portera essentiellement sur les activités d'influence du projet et s'appuiera aussi sur les résultats, revus et actualisés d'une étude de sociologie rurale réalisée en 1984-1985 dans le cadre du projet PNUD-FAO 80/005 et d'une enquête du milieu. Il sera défini, de systèmes de production durables, une méthodologie et un plan de mise en œuvre de ces systèmes et des meilleures conditions de participation de populations locales à la mise en œuvre ultérieure du plan d'aménagement intégré.

L'étude de la situation de l'environnement portera essentiellement sur l'évolution des ressources du milieu. Dans un deuxième volet, elle anticipera sur l'impact sur

l'environnement des activités à entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement pour aboutir aux recommandations de mesures d'atténuation.

Après l'analyse des résultats d'inventaire, des études socio-économique et écologique, et la synthèse des travaux de recherche, il sera rédigé un plan d'aménagement intégré de la zone de projet tenant compte des critères et standards développés et publiés par l'OIBT, notamment les critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts tropicales, directives sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production, directives pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles.

#### **1.1.4. Durée prévue et coûts envisagés**

- Durée prévue : 18 mois
- Coûts envisagés : 945.156 U\$ dont :
  - OIBT : 756.762
  - CONGO : 188.384

#### **1.1.5. Description brève du secteur**

La zone de projet est située dans l'ensemble forestier sud et plus précisément dans l'UFA – 5 Ngoua 2 Nord. Elle couvre une superficie de 44.080 ha et est délimitée comme suit :

- au Nord, par le fleuve Nyanga depuis le pont de la route du Gabon jusqu'au village Dimani ;
- à l'Est par la route qui mène à Ngoua 2 jusqu'au village Souanguï 1 ;
- au Sud, du village Souanguï 1 par un layon orienté géographiquement sur 127° jusqu'au village Pana-Pama ;
- à l'Ouest, du village Pana-Pama, on rejoint le pont sur la Nyanga en suivant la route nationale N° 3 (route du Gabon).

Aucun titre formel de propriété n'existe dans la zone de projet. L'ensemble de la zone est par conséquent sous la gestion de l'Etat. Les droits d'usage traditionnels des populations locales sur les terres et les ressources forestières sont reconnus et préservés.

La densité de la population dans la zone de projet, comme d'ailleurs dans l'ensemble du pays, est généralement faible. Dans la zone de projet la population est répartie comme suit :

- Sur la limite Est : huit villages s'étirant sur environ 30 km et totalisant une population d'environ 1.500 habitants appartenant essentiellement au groupe ethnique Bapunu ;
- Sur la limite Ouest : six villages s'étirant sur environ 15 km et totalisant environ 3.000 habitants appartenant essentiellement au groupe ethnique Babouissi ;
- Hors de la zone du projet et environ à 10 km de sa limite Est existent quelques villages de pygmées.

La forêt congolaise occupe près de 60% de la superficie totale du pays soit environ 20 millions d'hectares ; elle est caractérisée par deux grands ensembles forestiers :

- L'ensemble forestier Sud comprenant les massifs du Chaillu et du Mayombe avec 4,5 millions ha. Ces massifs ont subi un fort écrémage des essences recherchées pour leur qualité technologique, notamment l'Okoumé et le Limba.
- L'ensemble forestier Nord avec 15,5 millions ha.

## **1.2. Réalisation du projet :**

### **1.2.1. Produits obtenus :**

Dans le cadre de l'exécution du projet, les produits spécifiques ci-après attendus ont été obtenus :

- Produit 1 : Carte au 1/50.000<sup>e</sup> de la zone de projet mettant en évidence les différentes séries et carte au 1/20.000<sup>e</sup> des séries retenues
- Produit 2 : Rapport sur la connaissance qualitative et quantitative des peuplements forestiers.
- Produit 3 : Rapport sur la situation socio-économique de la zone de projet.
- Produit 4 : Rapport sur la situation environnementale de la zone de projet.
- Produit 5 : Plan d'aménagement pilote intégré de la forêt de Ngoua 2 Nord.

### **1.2.2. Objectif spécifique atteint**

L'objectif spécifique du projet a été atteint après la réalisation de :

- Etude dendrométrique ;
- Etude sur la situation socio-économique de la zone de projet et proposition d'un plan d'actions ;
- Etude sur la situation environnementale de la zone de projet et proposition d'actions favorisant la conservation de l'environnement ;
- Confection du plan d'aménagement intégré de la zone de projet.

### **1.2.3. Contribution à la réalisation de l'objectif de développement :**

La contribution à la réalisation de l'objectif de développement a porté essentiellement sur la réalisation des produits suivants :

- Carte au 1/20.000 des séries de production de bois d'œuvre, d'agroforesterie et développement communautaire ; et protection conservation ;
- Projet de plan d'aménagement intégré de la zone de projet assorti :
  - de la description des activités d'exploitation des ressources forestières, y compris les produits forestiers non ligneux et les droits d'usage des populations ;
  - de la description des autres activités de développement à entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement et ayant pour but d'améliorer les conditions de vie des populations.



#### **1.2.4. Description brève de la situation à l'achèvement du projet**

A l'achèvement du projet la zone de Ngoua 2 Nord dispose de :

- trois séries de gestion durable délimitées (série de production de bois d'œuvre ; série d'agroforesterie et de développement communautaire, série de protection conservation) ;
- système de production agricole, pastorale, et halieutique durables ;
- meilleures conditions de participation des populations locales à la mise en œuvre du plan d'aménagement, favorisant leur développement économique ;
- des mesures d'atténuation de l'impact de la mise en œuvre du plan d'aménagement sur l'environnement.

#### **1.3. Participation des bénéficiaires visés**

Pendant l'exécution du projet, les bénéficiaires visés ont participé à l'accomplissement de certaines tâches.

La Direction Générale de l'Economie Forestière a mis à la disposition du projet des cadres nationaux notamment au niveau des inventaires d'aménagement, du traitement des données d'inventaire, de la production cartographique et de la compilation des données. Elle a assuré le contrôle périodique du projet en sa qualité d'Agence d'Exécution.

L'OIBT a assuré le suivi du projet à travers des missions de contrôle sur le terrain. Elle a administré le projet grâce aux rapports d'avancement reçus de l'Agence d'Exécution.

Les populations locales ont activement participé aux travaux d'inventaire, à la collecte des données et des informations socio économiques et écologiques disponibles dans la zone de projet, à la confection du plan d'aménagement.

#### **1.4. Enseignements tirés**

##### **1.4.1. Enseignements relatifs au développement**

###### **a. Aspects de la conception du projet qui ont le plus contribué à son succès où à son échec dans la réalisation de l'objectif de développement**

Les aspects ci-après ont le plus contribué à son succès :

- le choix des produits attendus ;
- la définition de façon précise des activités qui ont été menées dans la phase d'exécution du projet ;
- les différents apports prévus ont permis le choix d'un personnel qualifié qui a exécuté toutes les activités programmées ;
- l'Agence d'exécution choisie a pleinement joué son rôle de coordination et de gestion du projet.

###### **b. Changements dans les relations intersectorielles qui ont des incidences sur la réussite du projet**

Au cours de l'exécution du projet, aucun changement n'a été identifié, lequel aurait dû avoir des incidences sur la réussite du projet.

**c. Dispositions supplémentaires qui permettrait d'améliorer la coopération entre les parties intéressées dans le projet**

- Sensibilisation des parties impliquées dès le début du projet sur son intérêt et les bénéfices qu'il procurera ;
- Implication des parties prenantes dans la conception du projet ;
- Implication des parties prenantes dans la prise des décisions.

**d. Facteurs les plus susceptibles d'influer sur la durabilité du projet après son achèvement**

- Attribution pour exploitation de la zone de projet avant l'élaboration du plan d'aménagement ;
- Non application des mesures prévues dans le plan d'aménagement.

**1.4.2. Enseignements relatifs à l'exécution**

**a) Organisation et gestion du projet**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, des dispositions ci-après avaient été prises :

- La Direction Générale de l'Economie Forestière a été l'organisme étatique responsable du projet, chargé de l'exécution.
- Le Directeur national du projet a assuré la gestion du projet et suivi étroitement toutes ses activités, du début jusqu'à la fin. Il a été l'homologue de l'expert international en aménagement forestier.
- L'expert international a été le responsable technique du projet, appuyé par un expert international en programmation.
- Un ingénieur des eaux et forêts a été associé à toutes les activités techniques, de la phase de planification à l'analyse des résultats en passant par la récolte des données sur le terrain.
- Des consultants nationaux ont apporté leur contribution au projet, en matière d'économie rurale, de sociologie rurale et d'écologie.
- Des cadres nationaux ont participé effectivement au niveau des inventaires forestiers et du traitement des données.

**b) Documentation relative au projet**

La documentation du projet est constituée de :

- document de base de projet ;
- cartes au 1/50.000<sup>e</sup> de la zone de projet ;
- cartes au 1/20.000<sup>e</sup> des séries d'aménagement ;
- rapport de l'étude en écologie ;
- rapport de l'étude en socio économie ;
- rapports d'avancement ;
- rapport technique final « Plan d'aménagement pilote intégré ».

**c) Suivi et évaluation, qualité de la planification du projet.**

Le projet a fait l'objet d'un contrôle périodique par la Direction Générale de l'Economie Forestière.

Le projet s'est exécuté sous la supervision d'un Comité Directeur de projet qui s'est réuni régulièrement pour évaluer l'état d'avancement du projet.

Des missions de contrôle, de suivi et évaluation ont été effectuées par l'OIBT, au cours de la mise en œuvre du projet.

Des missions d'évaluation conjointe du projet par le Gouvernement et l'OIBT ont été effectuées également sur le terrain dans la zone de projet.

La Direction Générale de l'Economie Forestière a présenté tous les 6 mois, à l'OIBT des rapports d'avancement du projet.

**d) Définition des rôles et responsabilités des institutions ayant participé à l'exécution du projet.**

Les rôles et responsabilités des institutions ayant participé à l'exécution du projet sont définis comme suit :

- OIBT, pour le suivi et l'évaluation ;
- Direction Générale de l'Economie Forestière, Agence d'exécution ;
- DFS, bureau d'étude (Allemagne), pour l'assistance technique à travers 2 consultants internationaux (aménagement forestier et programmation).

**e) Mesures à prendre pour éviter des écarts entre les plans du projet et son exécution effective**

Les mesures à prendre sont :

- planification des activités en adéquation avec le temps nécessaire pour leur réalisation ;
- prévision des apports nécessaires à la réalisation de chaque activité.

**f) Facteurs externes ayant eu une influence sur le déroulement du projet et qui auraient pu être anticipés.**

Le facteur externe qui aurait pu être anticipé est le déblocage de la contrepartie financière du Congo au budget du projet.

**g) Facteurs externes ayant eu une influence sur le déroulement du projet et qui n'auraient pu être anticipés.**

Les facteurs externes qui n'auraient pu être anticipés sont les événements socio-politiques de 1997 et 1998 que le Congo a traversés, qui ont profondément compromis l'exécution du projet avec le départ précipité des consultants internationaux de la DFS.

## **1.5. Recommandations**

Les recommandations en vue d'améliorer l'efficacité et la productivité de projets analogues futurs sont :

- dotation des projets des matériels et équipements adéquats pour la réalisation des activités planifiées ;
- formation des cadres dans l'utilisation du matériel prévu ;

- prise en compte du climat dans la programmation des activités ;
- collaboration adéquate entre les cadres nationaux du projet et les consultants internationaux en vue d'un transfert réel de l'expérience.

## **PARTIE II : Texte principal**

### **2.1. Contenu du projet**

Le projet PD 2/93 (F) « Aménagement pilote intégré de la forêt de Ngoua 2 Nord. Phase I : Préparation du plan d'aménagement » est situé dans l'ensemble forestier Sud et plus précisément dans l'UFA 5-Ngoua II / zone Nord.

L'objectif de développement du projet est de maximiser et rationaliser la contribution du secteur forestier au développement national par la mise en œuvre, en collaboration avec les populations locales de l'aménagement durable des ressources forestières.

Pour contribuer à la réalisation de cet objectif de développement, le projet avait pour objectif spécifique de réaliser les études préliminaires nécessaires et de rédiger un plan d'aménagement de la zone du projet qui intègre les préoccupations des populations locales concernées et assure leur participation active tant au niveau de la planification, qu'au niveau de la mise en œuvre du plan d'aménagement.

Dans la réalisation de cet objectif spécifique, les résultats spécifiques ci-après sont attendus :

- carte au 1/50.000 de la zone de projet et au 1/20.000 des séries retenues ;
- connaissance qualitative des peuplements forestiers ;
- rapport sur la situation socio-économique de la zone de projet ;
- rapport sur la situation de l'environnement de la zone de projet ;
- plan d'aménagement pilote de la zone de projet.

La stratégie du projet a consisté à définir un système de gestion de ressource viable de façon autonome, de manière à permettre un développement durable.

## Plan des travaux

Activités	Calendrier (en mois)																	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Activité 1.1. : Stratification de la zone de projet	■																	
Activité 1.2. : Agrandissement au 1/20.000 des cartes au 1/50.000 et report des données	■	■	■	■	■	■	■											
Activité 2.1. : Planification des travaux d'inventaires	■	■	■	■														
Activité 2.2 : Inventaire d'aménagement à un taux de 3% de la forêt utile				■	■	■	■											
Activité 2.3. : Traitement statistique et cartographique des données d'inventaire		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■						
Activité 3.1. : Etude socio-économique de la zone de projet										■	■	■	■					
Activité 3.2. : Définition des systèmes de production agricoles, pastorales, halieutiques durables.														■	■	■		
Activité 3.3. : Définition d'une méthodologie et d'un plan de mise en œuvre des systèmes identifiés														■	■	■		
Activité 4.1. : Etude de la situation de l'environnement de la zone de projet.													■	■	■			
Activité 5.1. : Exploitation des résultats d'inventaire, de l'étude socio-économique et de l'étude de la situation de l'environnement de la zone de projet.													■	■	■	■	■	
Activité 5.2. : Synthèse des travaux de recherche et des essais concernant la sylviculture en forêt dense africaine											■	■	■					
Activité 5.3. : Rédaction d'un plan d'aménagement intégré de la zone de projet tenant compte des critères et standards développés et publiés par l'OIBT.													■	■	■	■	■	■
Activité 5.4. : Discussion du plan d'aménagement et approbation																	■	■

## Apports

Apports	Calendrier en mois																	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1 Directeur de projet																		
1 Ingénieur des eaux et forêts																		
1 Expert international en aménagement forestier																		
1 Expert international en programmation																		
1 Expert national en économie rurale																		
1 Expert national en sociologie																		
1 Expert national en écologie																		
2 Techniciens photo-interprète cartographes																		
3 Techniciens des Eaux et Forêts																		
1 Secrétaire comptable																		
2 Chauffeurs mécaniciens																		
1 Technicien en informatique																		
2 Opérateurs de saisie																		
Matériel d'inventaire																		
Matériel de camping																		
Bureaux du projet																		
1 équipe de comptage																		
2 équipes de layonnage																		
1 équipe d'appui logistique																		
2 véhicules 4 x 4																		
1 photocopieuse																		
1 machine à écrire électronique																		
1 micro-ordinateur avec 2 postes de travail + imprimante																		
10 calculatrices																		
Disquettes et papiers informatiques																		
Matériel de bureau (papier, fiche etc.)																		
Photographies aériennes et cartes																		

Le projet est en conformité avec le chapitre VII, Article 23, paragraphe 1 de l'AIBT de 1984.

Il répond aux objectifs (c), (f) et h du chapitre I, Article 1 de l'AIBT. Il se rapporte notamment aux secteurs (b), (c) et (e) du paragraphe 5 de l'article 23, chapitre VII de l'AIBT.

## **2.2. Contexte du projet**

Le projet est conforme à la loi portant code forestier, notamment en son article 23 qui précise qu'il appartient à l'administration de veiller strictement sur le plan régional et national à ce que les activités autorisées dans le domaine forestier se fassent de manière à éviter la destruction du domaine, à assurer sa permanence, son extension et son exploitation dans les conditions rationnelles » et en son article 27 qui précise que « l'Administration forestière prépare le plan d'aménagement qui comporte les opérations concernant l'évaluation des richesses forestières, les modalités d'exploitation de ces richesses, les mesures et travaux de conservation et d'aménagement du domaine forestier ».

Il cadre avec les objectifs du plan d'Action Forestier National (PAFN) et du Plan National d'Action Environnementale (PANE) dont les stratégies de mise en œuvre reposent sur les principes de gestion durable des forêts ; de conservation et de protection des écosystèmes forestiers et de la biodiversité.

## **2.3. Conception et organisation du projet**

Les observations relatives à la conception et l'organisation du projet ont été formulées sur les questions suivantes :

- les problèmes à traiter ont été bien définis et la voie d'exécution du projet a été bien choisie ;
- certaines influences externes n'ont pas été bien circonscrites, notamment lors de la réalisation des inventaires, où l'ouverture de route qui n'était pas prévue est apparue indispensable ;
- les délais impartis et les ressources mises à disposition ont été en adéquation avec les activités programmées ;
- les institutions ayant participé à l'exécution du projet ont pleinement joué leurs rôles et ont été à la hauteur de leurs responsabilités ;
- tous les bénéficiaires ont activement participé aux travaux et actions du projet.

## **2.4. Exécution du projet**

Pendant l'exécution du projet, des écarts n'ont pas été observés entre les plans et son exécution.

Les risques ont été bien identifiés.

Les rapports au projet ont été adéquats par la qualité et la quantité.

## 2.5. Résultats du projet

A l'achèvement du projet, la zone de projet est dotée d'un plan d'aménagement qui fait ressortir la description détaillée de la zone de projet ; les limites des trois séries d'aménagement assorties de cartes correspondantes ; la définition des travaux sylvicoles à entreprendre ; la description des activités d'exploitation de bois d'œuvre et des produits forestiers non ligneux ; la description des activités de développement à entreprendre.

L'objectif spécifique du projet a été atteint à 100%.

L'impact des résultats du projet sur les programmes sectoriels, sur l'environnement physique, sur l'environnement social, sur les bénéficiaires visés porte sur les aspects suivants :

- gestion durable des ressources forestières et fauniques de la zone.
- conservation et protection de la biodiversité de l'écosystème forestier ;
- gestion participative des ressources forestières et fauniques impliquant toutes les parties prenantes ;
- décentralisation de la gestion des ressources forestières avec la gestion par des populations locales de la série d'agroforesterie et de développement communautaire ;
- amélioration de la situation socio-économique des populations locales ;
- atténuation des impacts négatifs sur la biodiversité de la zone de projet ;
- accroissement du revenu des populations locales et de la contribution de la forêt de Ngoua 2 nord à l'essor socio-économique du Département du Niari en particulier et du Congo en général.

## 2.6. Synthèse de l'analyse

a) Réalisation de l'objectif spécifique	Réalisé
b) Produits	Réalisés
c) Respect de l'échéancier	Délais préjudiciables
d) Dépenses effectives	Dépassement supérieur à 1,66%
e) Potentiel de réplication	Potentiel modeste
f) Potentiel d'élargissement	Potentiel modeste

## PARTIE III : Conclusions et Recommandations

### 3.1. Enseignements en matière de développement

En matière de développement, il a été défini des activités économiques permettant de satisfaire les besoins vitaux et génératrices de revenus, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, la cueillette, l'artisanat et la transformation des produits agricoles.

### 3.2. Enseignements en matière d'opérations

En matière d'opération, il a été défini :

- la production de la cartographie de la zone de projet et des différentes séries d'aménagement ;
- l'amélioration de la connaissance qualitative des ressources de la zone de projet ;
- la promotion de la gestion durable des ressources forestières et fauniques et des produits forestiers non ligneux ;



- la promotion de la conservation de la biodiversité.

### **3.3.Recommandations utiles aux projets futurs**

- **Identification**

L'identification devra tenir compte des problèmes réels à traiter concernant chaque zone d'étude.

- **Conception**

A ce stade, toutes les parties prenantes devront être associées en vue de garantir la réussite de projet.

- **Exécution**

Le choix du personnel national, qu'international devrait se faire en tenant compte de la compétence et de la qualification par rapport aux problèmes à traiter.

- **Organisation**

La désignation d'une Agence d'exécution devra prendre en compte la capacité de celle-ci à contrôler et suivre le projet et à résoudre les problèmes que pourrait rencontrer le projet.

Fait à Brazzaville, le

Le Directeur Général de  
l'Economie Forestière,

**Jacques KANWE**



